

Conseil municipal | Séance du 16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-04-16-9 | Conseils d'école - Désignation des représentants de la Ville
Sur le rapport de Monsieur Joachim Moyse

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le 16 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Robin Durand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Exposé des motifs :

Le Conseil d'école est l'instance qui vote en particulier le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école.

Le décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 et les circulaires d'application relatives aux établissements d'enseignement scolaire précisent la composition et les attributions des conseils d'école.

L'article D.411-1 du Code de l'éducation précise que dans chaque école, le conseil d'école est composé notamment de deux élus :

- 1) Le maire ou son représentant,
- 2) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-33,
- Le Code de l'Éducation, notamment l'article D411-1,
- Le décret n°2013-983 du 4 novembre 2013, modifiant la composition et les attributions du conseil d'école,
- Le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires,
- Le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026.

Considérant :

- Que le maire ou son représentant est membre de droit,
- Qu'il convient de désigner un élu parmi les membres du Conseil municipal.

Décide :

- De désigner au Conseil d'école un représentant titulaire par école :
 - Ecole élémentaire Jules-Ferry - Jean-Jaurès
 - Grégory Leconte
 - Ecole maternelle Pauline-Kergomard
 - Johan Quérue
 - Ecole élémentaire André-Ampère
 - Florence Boucard
 - Ecole maternelle André-Ampère
 - Murielle Mour
 - Ecole primaire Louis-Pergaud
 - Hubert Wulfranc
 - Ecole élémentaire Paul-Langevin
 - Pascal Le Cousin
 - Ecole maternelle Paul-Langevin
 - Léa Pawelski

- Ecole élémentaire Irène Joliot-Curie I
 - Anne-Emilie Ravache
- Ecole élémentaire Irène Joliot-Curie II
 - Mathieu Vilela
- Ecole maternelle Irène Joliot-Curie
 - David Fontaine
- Ecole élémentaire Victor-Duruy
 - Robin Durand
- Ecole maternelle Victor-Duruy
 - Francis Schilliger
- Ecole élémentaire Jean-Macé
 - Nicole Auvray
- Ecole maternelle Jean-Macé
 - Catherine Olivier
- Ecole élémentaire Henri-Wallon
 - Gabriel Moba M'Builu
- Ecole maternelle Henri-Wallon
 - Carolanne Langlois
- Ecole maternelle Maximilien-Robespierre
 - Aube Grandfond-Cassius
- Ecole maternelle Frédéric-Rossif
 - Alia Cheikh
- Ecole primaire Roland Leroy
 - Didier Quint

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Anne-Emilie Ravache

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/04/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260416-lmc142967-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 avril 2026